



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fermeture de classes

Question écrite n° 50224

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des écoles à faibles effectifs situées en milieu rural ou semi-rural. Depuis le moratoire instauré en 1993 et suspendant les fermetures ou les diminutions de services publics en milieu rural, un dispositif a été mis en place afin de maintenir dans une commune la dernière classe qui, à défaut, devrait être fermée pour insuffisance d'effectif au regard des normes exigées par les inspections académiques. Selon les informations recueillies, plus de trois cents écoles à classe unique ont ainsi pu être maintenues lors de la dernière rentrée scolaire. Compte tenu de l'intérêt que comporte le maintien de ces classes pour la survie de nombreuses communes rurales, il lui demande de bien vouloir l'informer des suites qu'il entend donner à ce moratoire à la prochaine rentrée et de lui préciser, plus généralement, si le Gouvernement entend initier de nouvelles mesures afin d'assurer la pérennité de l'enseignement en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. Merville Denis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50224

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1601